



REPUBLIQUE  FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

**N° D/2021-06**

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Procuration : 0 Votants : 15  
DATE DE CONVOCATION : 18 janvier 2021  
VOTES : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN** et le **VINGT-HUIT JANVIER** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle polyvalente communale, lieu inhabituel des séances afin de respecter les consignes de l'Etat en période de pandémie du coronavirus, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - CHAOUAT Claire - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny- RICHARD François - SAEZ Muriel – GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – NADAL BLIN Sylvie – BARSALOU André – DEGLIAMÉ Vincent - JURCZYK Jean-Yves - GIOVANNINI Elsa - GASPARINI Sébastien

Absent :

Procuration:

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**OBJET : Demande de subvention au Fonds Régional d'Intervention pour l'acquisition de matériel informatique pour l'installation de médecins dans le cabinet médical de la commune d'Ornaisons**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite au départ très récent d'un praticien parti exercer ailleurs, la commune n'a plus de médecin.

M. le Maire a rencontré deux médecins qui pourraient consulter à Ornaisons chacun 1,5j par semaine à partir du mois de mars 2021 si le local est mise en disposition gratuitement pendant 1 an et si la commune prend en charge l'achat du matériel nécessaire pour pratiquer leur activité (ordinateur, imprimante, logiciels spécifiques). Un devis a été réalisé par la Sté AUDE SOFT et s'élève à 3 197,84€ HT.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, peut être subventionné à hauteur de 30% par la Région au titre du Fonds Régional d'Intervention.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser de solliciter l'aide de la Région pour l'acquisition de ce matériel.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'aide de la Région au titre du Fonds Régional d'Intervention pour l'acquisition de ce matériel à hauteur de 30% du montant total des dépenses

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune d'Ornaisons.

**HABILITE** M. le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 01/02/2021  
Reçu en préfecture le 01/02/2021  
Affiché le  
ID : 011-211102678-20210128-D2021\_06-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

